

ERRATUM

**Arrêté préfectoral du 10 janvier 2023 portant ouverture de consultation du public
Demande d'enregistrement d'un élevage avicole
Commune des Forges de Lanouée
EURL Avifillon**

Visa : Il convient de lire « **Vu** la demande d'enregistrement déposée le 24 novembre 2022 et complétée le 27 décembre 2022, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, par l'EURL Avifillon, dont le siège social est situé au lieu-dit « Bantry » 56120 Les Forges de Lanouée, en vue d'exploiter au lieu-dit « **Bocneuf-La-Forêt** » un élevage avicole de 34 000 à 65 625 animaux équivalents selon l'espèce ; »

Article 1^{er} de l'arrêté : Il convient de lire « La demande présentée, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, par l'EURL Avifillon, dont le siège social est situé au lieu-dit « Bantry » 56120 Les Forges de Lanouée, en vue d'exploiter au lieu-dit « **Bocneuf-La-Forêt** » un élevage avicole de 34 000 à 65 625 animaux équivalents selon l'espèce, sera soumise à une consultation du public du mercredi 1^{er} février 2023 à 8h00 au jeudi 2 mars 2023 à 17h30 (soit 4 semaines) en mairie des Forges de Lanouée »